

**CREPS**  
DIJON-BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

En partenariat avec :



**CONTACT :**

**CREPS de Dijon**  
<http://creps-dijon.sports.gouv.fr>

Pour toutes demandes d'informations, merci de contacter  
Monsieur Quentin MAURICE :

- le mardi de 14h à 16h, le mercredi et jeudi de 10h à 12h
- téléphone : 03.80.65.46.12
- adresse mail : [formations@creps-dijon.sports.gouv.fr](mailto:formations@creps-dijon.sports.gouv.fr)

Formation aux métiers du sport

**CREPS**  
DIJON-BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ



# RECYCLAGE B.N.S.S.A

Brevet National de Sécurité et  
de Sauvetage Aquatique –  
**Maintien des acquis**

**2019**

**CREPS de Dijon-Bourgogne-Franche-Comté**

15 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON  
Tél : 03 80 65 46 12 - Fax : 03 80 66 67 22  
<http://creps-dijon.sports.gouv.fr>

# B.N.S.S.A – recyclage - 2019



## Le METIER

► **Le titulaire du Bnssa est un NAGEUR-SAUVETEUR** qui réalise en autonomie de manière saisonnière la surveillance des baignades aménagées, réglementairement autorisées et ouvertes gratuitement au public. Les nageurs-sauveteurs peuvent aussi assister les MNS qui réalisent la surveillance dans les établissements de baignades d'accès payant, ou assurer la surveillance de manière autonome dans ces mêmes établissements d'accès payant lorsqu'ils disposent d'une dérogation préfectorale.

Les structures d'emploi potentielles sont les :

- collectivités territoriales
- centres de vacances
- organismes de loisirs

Ce diplôme de niveau V atteste des compétences de surveillance et d'intervention (sauvetage), mais il ne permet pas l'enseignement des Activités Aquatiques et de la Natation.

## CONDITIONS D'ENTREE

Pour s'inscrire à la formation, il faut :

- **Etre titulaire du BNSSA depuis 5 ans à la date de l'examen organisé par la Préfecture de Côte d'Or ;**
- **Certificat médical** (modèle type en ligne) ;
- **Une copie de votre pièce d'identité** en cours de validité ;
- **Etre à jour de la formation continue du PSE1 à la date de l'examen.**

## POUR S'INSCRIRE

Inscription en ligne à partir du 24 janvier 2019, sur la plateforme du CREPS de Dijon-Bourgogne-Franche-Comté : <http://crepsformationbfc.fr>

## PERSONNES RESSOURCES

**Frédéric HOYEZ** : Coordinateur de la formation  
[frederic.hoyez@creps-dijon.sports.gouv.fr](mailto:frederic.hoyez@creps-dijon.sports.gouv.fr)  
**Souad SAMADE** : Assistante de formation  
**Quentin Maurice** :  
[formations@creps-dijon.sports.gouv.fr](mailto:formations@creps-dijon.sports.gouv.fr)

## Les DATES

**Date limite d'inscription :**

**Il est conseillé de s'inscrire avant le 1<sup>er</sup> mars 2019 afin de pouvoir organiser les révisions selon le forfait choisi.**

**Début de la formation :**

**Séances aquatiques à partir du 4 février 2019 selon le jour et le lieu souhaité.**

**Le candidat devra définir les dates retenues selon le calendrier joint au dossier d'inscription.**

## LIEUX et

### CRENEAUX HORAIRES :

- Piscine des Grésilles à DIJON :  
le lundi 20h - 21h30

**OU**

- Piscine du Carrousel à DIJON :  
le samedi 8h30 - 10h00

## CONTENU DE LA FORMATION

**Forfait 1 : circuit « court »** destiné aux personnes qui souhaitent préparer le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>ème</sup> recyclage, qui ont continué la pratique de la natation et du sauvetage et qui doivent être informées des exigences certificatives en vigueur.

**Déroulement :** 2 séances aquatiques – durée : 1h30 minutes chacune + préparation aux 2 épreuves – examen blanc (*voir la fiche préparation aux épreuves de maintien des acquis joint au dossier d'inscription*).

**Forfait 2 : circuit « long »** destiné aux personnes qui ont interrompu l'exercice de la sécurité des plans d'eau d'accès gratuit **OU** qui n'ont pas réalisé leur dernière révision **OU** qui ont besoin de se remettre à niveau.

**Déroulement :** 4 séances aquatiques – durée : 1h30 minutes chacune + préparation aux 2 épreuves – examen blanc (*voir la fiche préparation aux épreuves de maintien des acquis joint au dossier d'inscription*).

## CONTENU DE L'EXAMEN

Les épreuves sont détaillées dans la fiche préparation aux épreuves de maintien des acquis joint au dossier d'inscription.

### 2 épreuves :

1. Parcours de 100 m comprenant 2 apnées et le transport du mannequin.
2. Scénario de sauvetage.

## PRESENTATION à L'EXAMEN

- Examen Blanc organisé par le Creps de Dijon-Bourgogne-Franche-Comté (voir la fiche préparation aux épreuves de maintien des acquis joint au dossier d'inscription)

- Examen : Le candidat devra se procurer le dossier d'inscription auprès du **Creps de Dijon-Bourgogne-Franche Comté AVANT LE 8 AVRIL 2019.**

### Coût maximal de la formation :

- **Forfait 1 : circuit « court » : 50 €**

- **Forfait 2 : circuit « long » : 100 €**

